

PROCES VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE GRANDEVENT

Séance du 20.06.2025

M. Luc Thévenaz, Président, ouvre la séance à 20h.

1. Appel.

24 personnes sont présentes sur 31 inscrites. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement

Excusés : 6 personnes, non excusés : 1 personne

Les Scrutateurs pour cette séance sont Mme Josette Banderet et Mme Nicole Schwab.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024
4. Assermentation des nouveaux membres
5. Communication du Bureau du Conseil Général
6. Renouvellement du Bureau
7. Préavis municipal 01/2025 – Buttes de tirs
8. Préavis municipal 02/2025 - Adhésion SDIS
9. Préavis municipal 03/2025 – Comptes 2024
10. Préavis municipal 04/2025 – Arrêté d'imposition 2026
11. Communications de la Municipalité
12. Divers

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13.12.2024:

Le président explique que M. André Plancherel a fait une demande de modification suite à l'écoute de la bande, agréée par le Président

Un Membre du Conseil Général M. Philippe Schwab était également présent lors de l'écoute de la bande, à la demande du Président, et témoigne de la pertinence de la demande de modification.

Le Président demande donc à modifier un extrait du PV de la façon suivante :

- Extrait originel : « M. Plancherel ajoute que sa femme (Secrétaire) fait des heures supplémentaires travaillant jusqu'à 10 heures le soir. Il souligne que, si le Syndic voulait un tout-ménage, il n'avait qu'à le lui demander et elle l'aurait sûrement fait.
Le Syndic s'excuse du terme de flemmarde et le retire. Il ajoute qu'il n'est pas parfait et que l'émotion s'en est mêlée. »
- Extrait amendé :« M. Plancherel ajoute que, en ce qui concerne le qualificatif de flemmarde, sa femme (Secrétaire) fait des heures supplémentaires travaillant jusqu'à 10 heures le soir. Il souligne que, si le Syndic voulait un tout-ménage, il n'avait qu'à le lui demander et il est sûr qu'elle l'aurait fait.
Monsieur le Syndic retire le terme de flemmarde et s'en excuse. Il ajoute qu'il n'est pas parfait et que l'émotion s'en est mêlée. »

Le Président précise que c'est une modification qui reflète mieux l'exactitude des propos tels que rapporté par la bande-son originelle et qu'il trouve que la modification est donc justifiée. Il précise qu'il a aussi changé la ponctuation, car elle ne paraissait pas très orthodoxe.

La demande de modification est acceptée à l'unanimité.

Le président demande si le PV est accepté avec l'extrait amendé. Le PV est accepté à l'unanimité

Il remercie les Secrétaires et explique que le PV est une tâche lourde pour le Bureau du Conseil Général.

4. Assermentation des nouveaux membres

Ont été assermentés :

- Bevillard Doriane
- Bevillard Pierre François
- Lambert Morgane
- Piovan Robert

5. Communication du Bureau du conseil général

- I. Le président explique qu'un recours a été déposé à la Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal Cantonal, contre la décision du Conseil Général du 18 avril 2024 et du Département des Institutions, du Territoire et du Sport (DITS) du 20 décembre 2024 concernant le PACOM, par M. et Mme Ralph & Sabine Feuchter, propriétaires de la parcelle 44. Le recours a un effet suspensif sur

la mise en vigueur du PACOM. Une demande a été faite pour limiter l'effet suspensif à la seule parcelle 44, qui a été acceptée par le Tribunal Cantonal le 1er mai 2025. Le PACOM est entré en vigueur, excepté pour la parcelle 44.

Il précise qu'une procédure est en cours et que le Conseil Général est conseillé par l'avocat de la Commune, Maître Alain Sauter

- II. Il présente le système des élections à l'approche de celles-ci : Les élections municipales dans le canton de Vaud se déroulent selon un système majoritaire à deux tours pour l'élection de la Municipalité (et du Syndic). Au premier tour, une majorité absolue (plus de 50% des suffrages exprimés) est requise pour être élu, tandis qu'au second tour, la majorité relative (plus grand nombre de voix) suffit. Le calendrier des élections municipales 2026 est présenté à la Municipalité, en recommandant de faire savoir leur souhait de se représenter ou non, en tant que Municipal, au prochain Conseil Général.
- III. Le Président communique son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat lors de la prochaine législature, précisant qu'il continuera jusqu'au Conseil de Juin 2026, puis qu'il cédera sa place au début de la nouvelle législature. Il explique qu'il y a diverses raisons à cette décision : il craint de décevoir cette assemblée, car il trouve les tâches de Président très redondantes et il ressent une forte perte de motivation. De plus, il explique que, son épouse étant Municipale, cela peut créer des conflits de loyauté au sein de son couple.

6. Renouvellement du Bureau

Suite à la rotation annuelle des membres de la Commission de Gestion, Mme Josette Banderet a cessé ses fonctions de Scrutatrice (titulaire/suppléante). Pour la remplacer, Mme Nicole Schwab, précédemment suppléante, a été proposée et acceptée comme Scrutatrice Titulaire. Simultanément, Mme Karine Schwarz s'est portée candidate pour le poste de Scrutatrice Suppléante et a été élue.

Des modifications ont été enregistrées au niveau de la Commission de Gestion. M. Yvan Deriaz n'est plus membre titulaire de cette commission, il ne souhaite pas être suppléant. Conformément au principe de rotation, Mme Josette Banderet a été élue pour intégrer la Commission en tant que Membre Titulaire. Concernant la désignation du rapporteur, M. Alain Gasser a exprimé son souhait de ne pas assumer cette fonction. Le Président a souligné qu'il s'agissait d'une question d'organisation interne à la Commission et que les membres devaient s'accorder entre eux. Enfin, M. Robert Piovan s'est porté volontaire et a été élu au poste de Membre Suppléant de la Commission.

Le Conseil doit nommer un suppléant à l'Association Intercommunale de l'évacuation et l'épuration des eaux usées, sachant que cette Association requiert deux représentants titulaires. M. Vincent Falcy a été confirmé dans son rôle de Représentant Titulaire. Pour compléter l'effectif, M. Robert Piovan s'est désigné comme volontaire et a été élu au poste de Représentant Suppléant.

Le Bureau du Conseil Général se présente ainsi :

Fonction	Titulaire(s)	Suppléant(e-s)
Secrétaire du Conseil	Morgane Lambert	Yvonne Ruetschi
Scrutateurs du Conseil	Katia Schneider Nicole Schwab	Etienne Messerli Karin Schwarz
Commission de Gestion (+ Recours en matière d'impôts)	Alain Gasser Irène Kölbl Tchemadjeu Josette Banderet	Philippe Schwab Robert Piovan
Délégué à l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs (ASIGE)	Isabelle Chessa	X
Représentant au sein de l'Association intercommunale de l'évacuation et l'épuration des eaux usées (Commission)	Philippe Schwab Vincent Falcy	Robert Piovan
Représentant au sein de la Commission de contrôle du Conseil administratif de la déchetterie intercommunale	Philippe Schwab Vincent Falcy	Karin Schwarz

7. Préavis municipal N° 01/2025 – Buttes de tir

Le Président nous présente succinctement le préavis et le point sur lequel nous devons voter. Il explique que c'est une demande d'assainissement de la butte du stand de tir sis sur la commune de Fontaines-sur-Grandson. Et que l'on doit décider de son financement, ce qui représenterait un montant de 28'300 pour la commune de Grandevent.

M. Yvan Deriaz fait lecture du rapport de la Commission de Gestion, composée de M. Alain Gasser, de Madame Irène Kölbl Tchemadjeu et de lui-même. La Commission s'est réunie le 10 juin 2025 pour étudier le préavis n° 01/2025. La Commission de Gestion propose au Conseil général d'adopter le préavis n° 01/2025.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. Noir demande pourquoi l'on doit faire l'assainissement de ce stand de tir. Le syndic lui répond que cette place de tir n'est plus utilisée depuis quelques années déjà, et que le Canton demande d'assainir cette place.

Le Président demande à l'assemblée de passer au vote, en relisant la conclusion du préavis ainsi formulée :

- Vu le préavis n° 01/2025 de la Municipalité
- Après avoir ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Le Conseil Général de Grandevent décide d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement, et que ces travaux d'assainissement soient pris en charge, soit par la trésorerie de la Commune, soit par un emprunt.

A main levée, le préavis N° 01/2025 – Buttes de tir est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Municipalité et la Commission de Gestion pour le travail effectué.

8. Préavis municipal N° 02/2025 Adhésion SDIS

Le Président présente brièvement le préavis, en expliquant que l'objectif du présent préavis est de soumettre à l'approbation du Conseil l'adhésion de la Commune à l'association intercommunale du SDIS de la Plaine de l'Orbe (SDISPO), ainsi que la validation de la démarche de fusion en vue de la création d'un SDIS régional unique couvrant désormais 21 Communes (16 issues du SDIS PO et 5 du SDIS Sainte-Croix/Pied-de-la-Côte).

M. Yvan Deriaz fait lecture du rapport de la Commission de Gestion, composée de M. Alain Gasser, Madame Irène Kölbl Tchemadjeu et de lui-même. La Commission s'est réunie le 10 juin 2025 pour étudier le préavis n° 02/2025. La Commission de Gestion propose au Conseil Général d'adopter le préavis n° 02/2025.

Le Président ouvre le débat

M. Noir pose la question de savoir si cela vaut la peine de changer. Le Syndic expose que l'on doit déterminer, selon le point de vue adopté, s'il est indispensable, pour 240 habitants, de se prononcer directement sur des questions de services qualifiées de "fausses ou infondées". Il affirme que le modèle d'association intercommunale est plus participatif, car il permet aux citoyens de s'exprimer dans le cadre de cette structure. Il rappelle cependant le fonctionnement usuel des associations intercommunales,

lequel comprend un Comité Directeur et une Assemblée Générale qui prend les décisions par vote.

Le Président demande s'il y a d'autres commentaires. Il rappelle les points sur lesquels le Conseil Général va voter :

- Approuver l'adhésion de la Commune de Grandevent à l'Association Intercommunale du SDIS de la Plaine de l'Orbe.
- Valider la convention relative à l'adhésion de la Commune de Grandevent à l'Association Intercommunale SDISPO (Service de Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe), ainsi que les modalités financières associées.
- Abroger le règlement sur le service de défense, incendie et secours du SDIS Sainte-Croix/Pied de la Côte avec effet à l'adhésion effective à l'Association Intercommunale du SDIS de la Plaine de l'Orbe.

Il est procédé au vote :

- Vu le préavis n° 02/2025 de la Municipalité
- Après avoir ouï le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

A main levée, le préavis N° 02/2024 – Adhésion SDIS est accepté avec 1 opposition.

9. Préavis municipal N°03/2025 Comptes 2024

Le Président présente brièvement le préavis, il note qu'il s'agit d'un point classique de l'ordre du jour de juin. Il rappelle les chiffres globaux : la Commune enregistre un excédent de charges de 21'699 CHF, ce qui est nettement meilleur que l'excédent budgétisé. Le capital de la Commune au 31 décembre 2024 s'élève à 186'760 CHF. Il rappelle que le Conseil va décider de donner décharge sur les comptes 2024 à la Municipalité après avoir entendu le rapport de la Commission de Gestion

M. Yvan Deriaz nous fait lecture du rapport de cette commission, composée de M. Alain Gasser, de Madame Irène Kölbl Tchemadjeu et de lui-même. La Commission s'est réunie le 10 juin 2025, en présence de M. Philippe Tschannen – Boursier communal et M. David Ruetschi – Syndic, qui ont fourni toutes les explications nécessaires pour comprendre ces comptes. Il explique quelques points significatifs : le point 35.314 concerne les travaux d'isolation du sol des galeries du Collège pour éviter la déperdition de chaleur de l'appartement. Le point 42.352 : frais de dossier d'avocat concernant le PACOM et les recours aux tribunaux. Le Canton subventionne ces frais à hauteur de 40%, la subvention étant versée une fois la procédure terminée. Le point 43.452.1 : qui s'élève à 148'891 CHF relatif aux travaux des routes. Et le point 46 (Réseau) souligne la nécessité d'augmenter la base de la péréquation pour compenser les charges, les revenus actuels

étant insuffisants. Au vu des résultats, et notamment de l'excédent de charges de 21'699.31 CHF, inférieur à celui initialement budgétisé, la Commission de Gestion a jugé les finances de la Commune saines et propose au Conseil Général d'adopter le préavis municipal no 03-2025 concernant la gestion et les comptes 2024.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. Schwab soulève une erreur dans le préavis municipal, précisant que l'excédent de charges budgétisé était de 142'895 CHF, alors que l'excédent réel s'élève à 21'796 CHF – soit une situation financière nettement plus favorable que prévu. Le Président a validé cette remarque.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques.

M. Schwab fait remarquer la différence notable d'environ 58'000 CHF par rapport au budget dans le poste des travaux, notamment la rénovation des routes. Il explique que la décision de la Municipalité de ne pas contracter d'emprunt pour financer cette somme, mais d'utiliser les fonds disponibles, s'est révélée parfaitement judicieuse. Cette gestion a permis un gain d'environ 160'000 CHF sur la péréquation, expliquant en grande partie l'amélioration significative du résultat des comptes.

Le Président décide de clore la discussion et de passer au vote du préavis n° 03-2025.

- Vu le préavis n° 03/2025 de la Municipalité
- Après avoir ouï le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

À main levée, le préavis N° 03/2025 – *Compte 2024* est accepté avec 2 abstentions. Le Conseil Général a décidé d'approuver les comptes 2024 tels que présentés et de donner décharge à la Municipalité.

M. le Président remercie la Municipalité pour son excellente gestion, ainsi que le Boursier pour la fidélité de ses comptes.

10. Préavis municipal N° 04/2025 Arrêté d'imposition 2026.

Le Président présente le préavis municipal n° 04-2025, portant sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, un préavis qui revient classiquement chaque année. Il souligne que, malgré le léger excédent de charges des comptes 2024, la Municipalité propose un maintien du *statu quo* fiscal pour l'année 2026. Il précise que le taux de base pour les impôts sur le revenu et la fortune (personnes physiques) ainsi que le bénéfice et le

capital (personnes morales) demeure à 71%. Les autres impôts (foncier, mutations, succession et donations, complémentaires, immeubles PM, chiens) demeurent également identiques à ceux de l'année précédente.

M. Yvan Deriaz nous fait lecture du rapport de la Commission de Gestion, composée de M. Alain Gasser, de Madame Irène Kölbl Tchemadjeu et de lui-même. La Commission s'est réunie le 10 juin 2025 pour étudier le préavis n° 04/2025. Au vu des résultats des comptes 2024 et du préavis municipal n° 04-2025 favorable au maintien des taux, la Commission de Gestion propose au Conseil Général d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté.

Le président ouvre le débat.

Sans question, il est procédé au vote :

- Vu du préavis n° 02/2025 de la Municipalité
- Après avoir ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

A main levée, le préavis N° 04/2025 – Arrêté d'imposition 2026 est accepté à l'unanimité

Le Président remercie la Municipalité pour la préparation du préavis.

11. Communications de la Municipalité

M. le Syndic David Ruetschi :

Le Syndic a exprimé la grande satisfaction de la Municipalité suite à la décision de la CDAP (Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal) concernant le PACOM, permettant d'appliquer le PACOM dans tout le village, sauf la zone de protection des eaux où, de toute manière, on ne peut pas construire. Une décision qui permet aux personnes ayant des projets d'aller de l'avant. Il rappelle que beaucoup de projets étaient en attente, soulignant que le PACOM est un peu plus favorable dans la zone centrale du village quant à l'utilisation des surfaces. Concernant les zones S et l'affectation de celle-ci, il précise que ce sont des détails juridiques.

Il explique que ces 6 mois ont été assez mouvementés. Il a fallu sortir 125'000 francs pour la taxe d'abris PC, qui est une taxe payée pour les gens qui n'ont pas d'abris PV intégré dans leur villa. La Commune a encaissé cet argent, qui a dû être rendu au canton 5 ans plus tard. Il fait savoir que la Commune n'a pas eu besoin de contracter un nouvel emprunt, que la Commune a su gérer les rénovations de routes, ainsi que les taxes d'abris PC. Il indique que la suite sera plus tendue que par le passé.

Il explique que la situation au niveau du personnel est un peu plus tendue aussi, le Boursier communal n'ayant pas pu exercer sa fonction dû à un accident. La Secrétaire communale a dû être remplacée par un système

d'intérim, afin de faire fonctionner l'administration communale. Il explique qu'une collaboration a été trouvée avec la commune de Fiez et la commune de Fontaines concernant le Contrôle des Habitants. Il remercie la Municipale Françoise Louys Gasser pour son investissement, afin que l'administration tourne. Et présente la Secrétaire par intérim Mme Martine Rauber et la remercie d'avoir pris cet intérim au pied levé.

Mme la Vice-Syndique Françoise Louys Gasser

La parole est donnée à la Vice-Syndique. Elle présente un état des lieux concernant les espèces invasives et la situation des forêts communales.

I. Espèces invasives :

Elle explique que le moustique tigre est dans la région, mais ne vole pas au-dessus de 700 m.

Le frelon asiatique est une vraie menace : elle explique qu'il vient de nos voisins, la France, et utilise les voies routières pour se déplacer ; il se croche sous les véhicules. Elle souligne qu'un important dispositif est mis en place pour lutter contre ces insectes. Elle montre une image tout en précisant que des fiches d'information sur ces insectes sont disponibles au tableau d'affichage. Elle explique qu'il est recommandé de détruire les premiers nids qui sont souvent sous les avant-toits des maisons, car après les nids migrent dans des arbres très hauts, de fait souvent inaccessibles.

Elle signale l'arrivée du scarabée japonais, reconnaissable à son apparence ("tout joli, petites ailes blanches"). C'est un insecte qui détruit les cultures et qui n'a pas de prédateur. Il est donc impératif de l'écraser. Philippe Schwab demande si elle a une photo. Elle répond qu'il y a une photo au tableau d'affichage et sur la chaîne de communication Grand'Event.

II.

Elle présente la situation de la forêt en se basant sur des données de 2001 à 2024. Elle explique que les dégâts sur les arbres qui touchaient le plateau, touchent maintenant principalement le Jura depuis 2022. Elle explique que les dégâts s'élèvent à 216'687 arbres en 2024. Ce qui signifie qu'il est nécessaire de couper une grande partie des sapins ; qui sont, soit secs, soit touchés par le bostryche. Les experts prévoient qu'il faudra remplacer progressivement les sapins par des chênes et des tilleuls dans les pâturages et sur les côtes d'ici 20 à 30 ans, ces essences étant plus résistantes à la sécheresse. Karine Schwarz demande ce que l'on peut faire des arbres « bostrychés »? La Vice-Syndique lui répond qu'une nouvelle filière de valorisation a été mise en place avec le chauffage à distance d'Yverdon. Auparavant, le bois vert coûtait 6 CHF/mètre cube pour l'évacuer; il peut désormais être vendu à 10 CHF/mètre cube à Yverdon qui l'utilise comme combustible ("déchets verts") pour son chauffage à distance. Elle signale qu'un crédit a été voté pour l'agrandissement du hangar à plaquettes, un espace nécessaire pour détenir le bois vert. Le bois

- « bostryché » est quant à lui toujours utilisé pour le chauffage. Elle précise que c'est un bois qui peut être utilisé pour le feu
- III. Elle conclut en rappelant l'importance de lutter aussi contre les plantes invasives. Elle explique qu'elle a effectué une tournée matinale pour arracher les vergerettes sur les terrains communaux (bordures de route) et a appelé les propriétaires à faire de même sur leurs terrains privés. Mme Karin Schwartz demande à faire un rappel sur comment s'y prendre pour enlever les vergerettes. Elle répond que les vergerettes doivent être arrachées et mises dans un sac en plastique pour l'incinération. Il est trop tard pour les mettre au compost, sauf si elles sont très précoces et non fleuries, comme le signale M. Philippe Schwab.

Mme la Municipale Rose-May Thévenaz :

Elle rappelle que la Commune fait partie de l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environ (ASIGE). Elle explique brièvement où en est le projet de Collège de la Commune de Champagne. Le permis de construire est entré en force en mars 2025. Cependant, le projet est actuellement en « stand-by » en raison de soumissions présentant d'importants excédents de coûts. La mise en service du nouveau collège serait toujours prévue pour la rentrée 2028.

En attendant, les élèves fréquentent une école provisoire, installée sous forme de module près du terrain de foot de Champagne, en marge du futur chantier, acquise par la Commune, puis repris par l'ASIGE.

À l'origine, l'école comprenait six classes, deux salles multi-usages, une salle de dégagement, une salle des maîtres et trois WC. C'est une école provisoire qui fonctionne bien et qui n'a pas reçu de plaintes. Or, une classe supplémentaire a dû être ouverte, nécessitant un investissement supplémentaire pour l'ASIGE et les 18 communes membres. Pour la rentrée 2025, il faudra prévoir l'achat de deux modules supplémentaires (une classe additionnelle et un espace de dégagement).

Elle explique que le Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (RADEGE) fonctionne correctement. Le nombre de places parascolaires est jugé adéquat, permettant aux parents qui en ont besoin d'obtenir une place. Elle explique ensuite que la situation est plus critique concernant les places d'accueil préscolaire. D'ici la rentrée 2026 il n'y a plus aucune place disponible et 122 familles sont inscrites sur liste d'attente. Le RADEGE a tenté d'anticiper cette situation en lançant un appel aux communes il y a deux ou trois ans. La Commune d'Onnens s'est proposée et le projet est bien avancé. Il s'agit de transformer un bâtiment existant situé sur un terrain d'utilité publique à Onnens, pour y créer une garderie de 45 places. La date d'ouverture n'est pas encore connue, mais ce projet apportera un soulagement au Réseau.

Elle finit par parler de son projet commun avec Mme Josette Banderet : un café contact sera organisé à Grandevent tous les deuxièmes jeudis du mois de 9h à 11h. C'est un café ouvert à tous, sans inscription au préalable. La première édition est prévue le 10 septembre. Elle précise qu'un tout ménage sera envoyé d'ici la fin d'août pour rappeler cette initiative aux habitants.

M. le Municipal Michel Kasser :

Le Municipal rappelle qu'il a débuté dans ce dicastère il y a quelques mois. Le PACOM étant officialisé, les permis de construire peuvent à nouveau être déposés, bien qu'aucun n'ait été déposé depuis lors.

Il précise que la situation de l'approvisionnement en eau est jugée satisfaisante. La Commune utilise sa propre source, qui couvre environ 60% des besoins totaux (ce pourcentage est très variable selon les saisons, la production étant inférieure en été). Le complément nécessaire est assuré par le réseau intercommunal via la station d'Onnens.

Il explique qu'il est prévu d'ici 1-2 mois un sablage complet du réservoir, afin d'améliorer son état sanitaire interne et de traiter la rouille des poutres. Ces travaux ont été budgétés et sont en cours de réalisation. Un nouveau défi, sans échéance précise pour l'instant, concerne les bornes hydrantes. L'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance) exige désormais une pression minimale de 4,5 kg dans toutes les zones desservies par ces bornes. Les habitations situées dans les zones les plus hautes n'atteignent pas encore cette pression. Le Municipal a averti que la résolution de ce problème pourrait engendrer des dépenses considérables, mais les travaux d'étude ne font que commencer.

Le Municipal a souhaité remercier officiellement ses deux collègues, et également Mme Josette Banderet, pour l'énorme travail réalisé dans la gestion des archives des permis de construire. Auparavant, les documents étaient archivés sous le nom des titulaires, ce qui rendait l'accès et le suivi complexes en cas de changement de propriétaire. Désormais, tous les documents de construction sont archivés par numéro de parcelle, ce qui simplifie grandement le travail du dicastère, un aboutissement dont le Municipal s'est dit très satisfait.

M. le Municipal Jean-Pierre Burri

Le Municipal apporte une clarification sur l'orthographe de son nom qui s'écrit sans tréma. Il explique que les travaux de rénovation des routes prévus se sont bien passés, et que les coûts ont été couverts par le budget, comme souligné dans le rapport de la Commission de Gestion. Il explique qu'il y a encore un troisième chemin à rénover, et que celui-ci ne bénéficiera pas de subventions cantonales et fédérales.

Concernant la déchèterie, il explique que les coûts sont stables. Il explique des travaux sont prévus pour les divers stands de déchets et il évoque l'installation d'un éclairage pour plus tard.

Il a participé à l'Assemblée Générale de la STRID. Il rappelle l'importance de l'utilisation des sacs taxés et a insisté pour que les citoyens évitent d'y déposer des déchets alimentaires ou des matières organiques gorgées d'eau, car celles-ci sont problématiques pour l'incinération. Il dit que les coûts des déchets sont maintenus et que la quantité est stable, avec environ 100kg de déchets par habitant.

Il donne diverses informations : la fermeture de la route de Vuiteboeuf-Sainte-Croix pour travaux du 23 juin au 24 août, avec déviation annoncée. Il annonce que la déchèterie sera exceptionnellement fermée le samedi 23 août en raison de la course de caisses à savon organisée à Fiez. La CCSPA (Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux) indique un léger déficit de 600 CHF pour la première fois depuis environ huit ans. Le budget 2026 prévoit déjà un déficit plus conséquent, estimé à 6000 CHF.

Le Municipal demande s'il y a des questions :

Une personne qui ne s'est pas annoncée pose la question, en faisant référence au Conseil précédent, si un container pour déchets verts va être disponible à la déchetterie. M. Burri répond qu'un container est déjà disponible à la déchetterie intercommunale. Il précise une distinction : les déchets verts (tonte, etc.) doivent être portés à la déchèterie (durant les heures d'ouverture), tandis que les bio-déchets et restes alimentaires doivent être éliminés dans les sacs taxés.

12. Divers

Le Président remercie les Municipaux pour leur communication. Il donne la parole à M. Schwab pour qu'il présente les rapports des Associations Intercommunales.

M. Schwab explique qu'il a effectué le contrôle des comptes de la STEP, qui ont été acceptés sans remarque majeure. Il a noté, cependant, que le compte de renouvellement des installations présentait un écart conséquent par rapport au budget ; 26'500 contre un budget prévu de 8'000. Il explique que cet excédent est dû à une série d'incidents (pannes surprises) ayant nécessité le changement de la sonde à oxygène, puis le remplacement du surpresseur, le souffleur et l'armoire de contrôle, car l'apport en oxygène était insuffisant. Une pompe de relevage a également été changée. Ces dépenses ont été partiellement couvertes par un report de l'année précédente (environ 11'500 CHF). Il fait remarquer que le coût par habitant pour la STEP continue d'augmenter, atteignant 118,70 CHF (contre 107 CHF en 2023 et environ 80 CHF il y a une dizaine d'années).

Il explique que la vérification des comptes de la Déchèterie s'est révélée plus laborieuse, en raison d'erreurs comptables (problèmes de numérotation, actifs et passifs transitoires incorrects), empêchant la rédaction immédiate du rapport. Les comptes ont par la suite été révisés par M. Cédric Nussbaumer (Municipal à Fontaines) et M. Yvan Ganty (Boursier). La Commission a finalement accepté les comptes 2024 de la Déchèterie. La Commission demande expressément que le comptable soit présent lors de la vérification des comptes l'année prochaine, car c'est la deuxième année consécutive que des problèmes de lecture des comptes surviennent.

Le Président demande s'il y a des questions.

Robert Piovan prend et précise que la sonde à oxygène tombe en panne régulièrement (tous les 2 à 3 ans) et que l'équipement actuel n'était plus suffisant pour faire face à l'augmentation de la population.

Le Président reprend la parole pour expliquer qu'il reçoit des feuilles d'information du Canton en tant que Président du Conseil. Il explique que sa communication va dans le sens de la Vice-Syndique concernant les espèces invasives, informant le Conseil des actions du Canton.

- Le Canton a publié des fiches détaillées sur les différentes espèces, dont certaines sont désormais interdites à la vente et à la transplantation.
- Des subventions sont disponibles, notamment pour l'arrachage des lauriers, qui commencent à envahir les forêts.
- Le Président a mis à disposition un code QR permettant d'accéder directement à la page cantonale et aux formulaires en ligne (subvention estimée à 60 CHF par mètre linéaire de lauriers arrachés).

Il demande s'il y a d'autres divers.

Quelqu'un qui ne s'est pas annoncé prend la parole pour demander des explications concernant l'abattage de trois arbres le long de la route de Villars-Burquin, près de l'ancienne habitation de la famille Porchet. Mme Louys Gasser lui répond qu'elle a effectué un tour avec le garde-forestier M. Cléménçon. Certains arbres étaient jugés dangereux, car trop hauts par rapport au bord de la route, où la hauteur est limitée à 2,50 mètres. Elle précise que cette haie est entretenue tous les 10 ans par le garde-forestier. Elle mentionne également le nettoyage prévu de l'autre côté du village, car quatre arbres sont secs et penchent dangereusement vers la maison de M. Trees. Ces arbres seront enlevés prochainement, après mise à l'enquête conformément à la nouvelle loi sur les arbres, tout en préservant les arbres sains restants.

Le Président demande s'il y a autre chose. Ce n'est pas le cas.

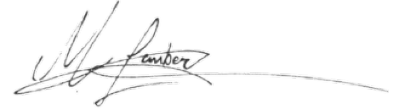
Il rappelle la prochaine séance du Conseil Général, le 12 décembre 2025 à 20h.

La séance est levée à 21h35 par les remerciements du Président à la Municipalité pour son excellent travail, ainsi qu'aux Membres présents et à la Commission de Gestion, et nous invite à participer à la traditionnelle verrée.

Au nom du Conseil Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Thévenaz', written in a cursive style.

Le Président
Luc Thévenaz

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Lambert', written in a cursive style.

La Secrétaire
Morgane Lambert